



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109843

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de supprimer les « doublonnements » de postes parmi les services de l'État à l'étranger. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Parmi les réformes engagées pour moderniser le réseau d'action extérieure de l'État à l'étranger, plusieurs mesures tendent à réduire les doublons de postes : la mise en place de SAFU (services administratifs et financiers unifiés) au sein du réseau du ministère des affaires étrangères (diplomatie, consulaire, culturel et de coopération) et entre administrations présentes à l'étranger (SAFU interministériels) doit permettre d'optimiser les ressources humaines sur les fonctions supports, par le regroupement et la rationalisation des fonctions administratives (gestion administrative, financière, domaniale, relations avec le service du protocole local) et la suppression des doubles procédures inutiles et des doublons de postes. La création de SAFU interministériels est prévue dans cinquante-huit postes d'ici fin 2007. La généralisation du dispositif, au vu des résultats, pourra intervenir à partir de 2008. Un groupe de travail interministériel est chargé du suivi du déploiement des services administratifs et financiers unifiés dans le réseau d'action extérieure de l'État. Les postes mixtes ministère des affaires étrangères/direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) ou MAE/directeur d'institut culturel permettent des économies de personnels (un seul chef de poste, secrétariat, standard... communs) et de frais de fonctionnement (coût immobilier, frais de fonctionnement, gardiennage). Le regroupement des services de l'État sur un même site (« campus diplomatique ») permet d'aller encore plus loin dans les économies d'échelle en mutualisant complètement les charges et les frais de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109843

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11703

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3695